

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes  
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE  
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA  
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA Société Anonyme, Membre du conseil d'administration

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : ABL DIAGNOSTICS  
LEI : 9695002UO0UHM0VKRH38

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 12 novembre 2025  
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation  
NATURE DE LA TRANSACTION : Prêt  
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action  
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR001400AHX6

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro  
VOLUME : 128 026.0000

INFORMATIONS AGREGES

PRIX : 0.0000 Euro  
VOLUME : 128 026.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION  
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 02 décembre 2025

COMMENTAIRES :

Prêt initial de 128028 actions ABL Diagnostics par ABL SA Luxembourg à Alumni Capital tel qu'annoncé par communiqué de presse

le 22 octobre 2025 (<https://www.businesswire.com/news/home/20251022961484/fr>).

Extrait : "Détails de la nouvelle opération :

Nature de l'accord : ABL SA met en place un cadre contractuel permettant des cessions successives d'actions existantes, combinées à un mécanisme de prêt de titres.

Volume maximum : jusqu'à 1 128 026 actions ordinaires existantes d'ABL Diagnostics, représentant environ 7 % du capital social, pourront être cédées par ABL SA à Alumni Capital sur une période de 24 mois.

Modalités de prix : chaque cession, par tranche de 50 000 actions, sera réalisée à un prix égal à 80 % du plus bas cours de clôture observé sur une période de 5 jours de bourse précédant la date de règlement-livraison.

Frais : Aucun frais n'est à la charge d'ABL Diagnostics dans le cadre de cet accord. Celui-ci est conclu par ABL SA, qui assume seule les obligations financières.

Prêt d'actions : ABL SA prêtera initialement 128 026 actions ABL Diagnostics à Alumni Capital afin de faciliter la gestion de sa participation.

Plafond de détention : Alumni Capital ne pourra pas dépasser 9,99 % des droits de vote d'ABL Diagnostics."

*"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."*